

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 4
Votants : 26
- dont pour : 26
- dont contre : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le quatorze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique (arrivée à la question n°11), BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre DELOINCE Michel, GILLY Lucien (*parti après la question 38 et a donné pouvoir à M. PAYOT*), MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/250

OBJET : REGIE DU SAUZE SUPER-SAUZE UBAYE - CESSION D'UN VEHICULE MITSHUBISHI L200.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que le véhicule Mitsubishi L200 immatriculé CY 111 VP, mis en circulation le 27 Novembre 2002, n'est plus utilisé par les services techniques de la Régie Sauze Super-Sauze Ubaye ;

CONSIDERANT qu'un particulier souhaite acquérir ce véhicule pour la somme de **4 000 € TTC** ;

CONSIDERANT qu'il convient de se prononcer sur cette offre ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **DECIDE** de céder le véhicule Mitsubishi L200 immatriculé CY 111 VP à Mme MIGAYROU Marion demeurant 6 B Ave Ernerst Pellotier 04400 BARCELONNETTE au prix de **4 000 € TTC**.
- **DIT** que ce bien sera retiré du registre de l'inventaire.
- **DIT** que la recette sera inscrite **au chapitre 024** du Budget Régie Sauze Super-Sauze Ubaye année 2017.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY